

contrat local #2 2017-2020 de santé de Villeurbanne



villeurbanne



Un Contrat local de santé ambitieux

Depuis la Seconde Guerre mondiale, l'espérance de vie en France ne cesse d'augmenter. Pour autant, les inégalités sociales de santé s'accroissent, et parmi elles, l'espérance de vie à la naissance. Cela signifie que l'environnement joue un rôle considérable sur notre santé. Il est donc essentiel, dès le plus jeune âge, de rendre les soins, le sport et l'éducation plus accessibles à celles et ceux qui en sont les plus éloignés. Il faut agir aussi sur la qualité de l'air et la présence de la nature en ville. C'est là toute l'ambition de ce nouveau contrat local de santé.

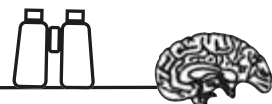
Jean-Paul Bret
Maire de Villeurbanne



Rendre chacun acteur de sa santé

Réduire les inégalités sociales de santé, c'est l'objectif principal des actions que la ville de Villeurbanne et ses partenaires, engagés dans le Contrat local de santé, se sont fixés. Ancrée sur son territoire, aux prises avec les réalités sociales et médicales, l'action publique cherche à agir sur les déterminants de santé, en élargissant la notion de santé au-delà d'une vision strictement médicale, et en intégrant les facteurs sociaux et environnementaux qui la conditionnent. Mais l'action publique ne se construit pas seule : professionnels de santé, associations, chercheurs et habitants sont au cœur de la mise en œuvre de ce Contrat local de santé, avec une préoccupation permanente : rendre chaque personne actrice de sa santé.

Agnès Thouvenot
Adjointe au maire déléguée à la Santé





« La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité »

Définition de l'Organisation Mondiale de la Santé

CLS DE VILLEURBANNE

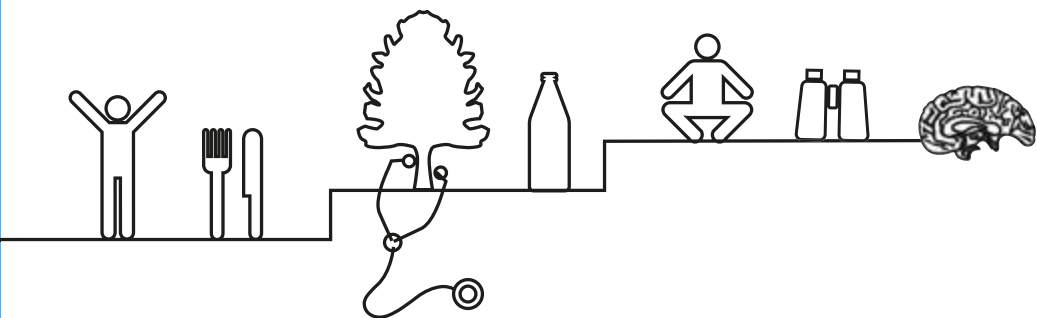
6 Axes

23 Fiches Actions

Notre Santé est liée pour environ 20% aux facteurs génétiques, biologiques, individuels et au secteur de soins ; les 80% restants sont dépendants de notre environnement (bâti, social, économique et physique)

OBJECTIFS

- Réduire les inégalités territoriales sociales et environnementales de santé (ITSES)
- Agir sur les déterminants sociaux et environnementaux de la santé
- Intégrer un principe d'universalisme proportionné
- Renforcer la participation des habitants
- Développer une prévention « positive » tout au long de la vie



METHODE

Observation des 23 actions via une grille des inégalités territoriales sociales et environnementales de santé

<p>L'action vise-t-elle des déterminants de santé ?</p> <p>0-si Non</p> <p>+1 si Déterminants individuels (dont compétences personnelles et sociales ; habitudes de vie et comportements)</p> <p>+1 si Déterminants liés aux milieux de vie (dont hébergement, milieu scolaire, milieu de travail, communauté locale et voisinage)</p> <p>+1 si Déterminants liés aux systèmes (dont système de santé, système scolaire, aménagement du territoire)</p>	
<p>L'action suit-elle une logique d'universalisme proportionnée ?</p> <p>+1 si Action sur l'ensemble de la population</p> <p>+1 si Action ciblée sur les publics les plus vulnérables</p> <p>3-si Action d'intensité proportionnelle à l'ampleur des besoins de santé (en lien avec les catégories socio-professionnelles)</p>	
<p>Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ? Quel est le niveau de participation ?</p> <p>0-Non 1-Information 2- Consultation/concertation 3-Codécision</p>	
<p>L'action implique-t-elle une coopération intersectorielle ? Quels sont les secteurs mobilisés ?</p> <p>+1 si Emploi/insertion +1 si Habitat/logement +1 si Aménagement du territoire +1 si Social/solidarité +1 si Autres : secteur culturel (ENM, TNP)</p>	

1 L'accès aux soins et offre de soins de 1^{er} recours



- Création d'une maison médicale de garde
- Favoriser la co-construction Ville-Hopital d'un parcours de soins
- Faciliter les installations de professionnels de santé

...

2 La promotion santé et développement des compétences psychosociales



- Promouvoir le sport santé sur ordonnance, développer l'activité physique pour tous
- Valoriser les actions de promotion santé portées par le service municipal de santé scolaire, renforcer l'action pass'sport santé
- Accompagner à l'usage du numérique
- Actions de prévention santé en direction de femmes
- Développer les actions de nutrition en faveur des personnes âgées

...

3 La santé environnementale



- Renforcer l'information sur la qualité de l'air
- Réaliser des évaluations d'impact sur la santé
- Poursuivre la lutte contre l'ambroisie et le moustique tigre
- Poursuivre la stratégie de réduction de la pollution de l'air

...

4

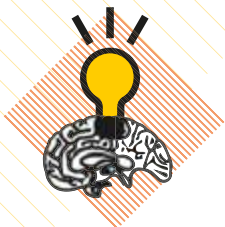
L'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité



- Faciliter l'accompagnement des personnes en situation d'incurie
- Renforcer l'accompagnement des jeunes par la création de nouvelles antennes «point accueil écoute jeunes»
- Renforcer la médiation santé
- Initier une réflexion des lieux ressources vers des plateformes de prévention pour personnes âgées

...

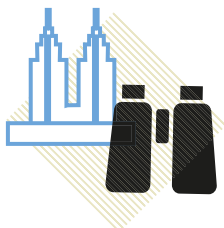
5 La santé mentale



- Poursuivre l'observatoire de la santé mentale
- Pérenniser la coordination du CLSM (Conseil Local Santé Mentale)
- Engager une démarche de coordination pour les situations complexes des personnes âgées

...

6 L'observatoire de la santé des villeurbannais



- Engager la concertation avec la Métropole du Grand Lyon via le Pacte de cohérence métropolitain
- Poursuivre la démarche d'observation partenariale
- Enrichir le partage de données

...



Le document est
disponible en intégralité
auprès de la direction
de la Santé publique
de Villeurbanne

Partenaires associés :



Contacts :

Ville de Villeurbanne
Direction de la Santé publique
Docteur Pascale Colom
04 78 03 67 73
dsp@mairie-villeurbanne.fr

Agence régionale de santé
Auvergne Rhône-Alpes
Pôle santé publique -
Rhône et Métropole de Lyon
Marielle Schmitt
04 72 34 74 00
ars-ara-sante-publique@ars.sante.fr